10654/19 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 10 juillet 2019 Enregistré à la Présidence du Sénat le 10 juillet 2019

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un nouveau protocole mettant en œuvre l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable entre l'Union européenne et la République du Sénégal

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes